

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-04/2022**

Date de convocation et d'affichage : 21 janvier 2022

Objet : Modification des durées et tarifs des concessions du cimetière.

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – VEY-FARCE Cathy – ROUX Nicolas – GIROT Dominique.

Absents : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie - ROUX Nicolas à JUVENON Marie-Hélène.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu la délibération n°49-2006 du 28 juin 2006 portant définition des tarifs des concessions columbarium,
- ♦ Vu la délibération n°72-2011 du 23 novembre 2011 portant modification de la durée et des tarifs des concessions de pleine terre,

Considérant que, la durée de 20 ans du columbarium n'est plus conformes à la législation en vigueur.

Considérant qu'il est proposé de mettre en conformité les délais en remplaçant le délai de 20 ans par un délai de 15 ans et d'adapter le tarif en conséquence comme suit :

	DUREE	TARIF
Concession temporaire COLUMBARIUM	15 ans	400 €
	30 ans	800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 2 oppositions : BANC Jean-Pierre et AUROUX François)

DECIDE d'approuver les tarifs et durées tels que présentés ci-dessus applicables à compter du 1^{er} février 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 27 janvier 2022.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

